

# Utilisation du Nitrométhane durant l'année 2022

Le service central des armes et explosifs dépendant du ministère de l'intérieur a décidé de prévoir un ultime aménagement provisoire, pour une durée de 1 an à compter du 1er février 2022 aux seuls compétiteurs assidus signalés par leur fédération.

"C'est pourquoi, conscient de l'impact d'une interdiction de l'accès au nitrométhane en concentration supérieure à 16 % sur la pratique du modélisme, le ministère de l'Intérieur a décidé de prévoir un ultime aménagement provisoire pour une durée d'un an à compter du 1er février 2022, aux seuls compétiteurs assidus signalés par leur fédération, leur permettant d'accéder à ce produit en les considérant comme des professionnels.

Afin de faciliter leur identification, ils devront présenter aux revendeurs, outre un document d'identité, leur licence de compétition ainsi qu'une attestation émanant de l'une des trois fédérations concernées : fédération française d'aéromodélisme, fédération de France de modélisme naval, fédération française de voitures radio-télécommandées."

Ce document fait suite à une réunion tenue en visio-conférence réunissant trois représentants du ministère et les représentants des 3 fédérations modélistes, courant décembre 2022. Au cours de celle-ci les trois fédérations ont prêté pour une prolongation de cette dérogation.

Vous pouvez aller sur le site de la fédération des voitures radiocommandées (FFVRc), pour de plus amples informations. Des trois fédérations c'est celle qui a le plus avancé dans la voie d'un contrôle du taux de nitrométhane.

Yvan COSTA et Frédéric LOUVET, représentants la FFMN